

y a un nombre considérable de cultivateurs qui vivent encore plus près du marché américain. Pourquoi la parti conservateur leur barre-t-il le chemin?

Le Canada est un très grand pays et la marché national canadien, à une extrémité du continent, est très éloigné du producteur canadien de l'autre extrémité, et aussi de la même province. Le producteur d'Ontario peut facilement se trouver à une distance de cinq à sept cents milles du consommateur d'Ontario. Le producteur dans Ontario, Québec et les provinces maritimes se trouve à moins de 4 à 500 milles de distance d'un marché de 20 à 30 millions de personnes des Etats-Unis de l'Est, les plus riches et les plus grands consommateurs du monde. Avec la libre-échange pour les produits canadiens, les consommateurs occupent, au point de vue du commerce, la même situation que le marché national, et les éloges que prodiguent au marché national les adversaires de la réciprocité, ils doivent les accorder à ce marché. Le cultivateur canadien obtient tous les avantages du marché américain sans sacrifier quoi que ce soit de son indépendance politique. C'est pourquoi les fermiers des Etats-Unis ont mené une si formidable bataille contre l'adoption du traité de réciprocité par le Congrès américain. Ils disent que le cultivateur canadien, en autant qu'il s'agit de la vente de ses produits, obtient tous les avantages dont ils jouissent, sans avoir aucune des responsabilités du citoyen américain. Parfaitement vrai. Ces faits prouvent de façon évidente que le traité est à l'avantage du cultivateur canadien et devant la convaincre de donner son appui à la réciprocité.

PRETENDUS DANGERS DONT ON VEUT EFFRAIER LES CULTIVATEURS POUR LES EMPECHER D'AP- PUYER LA RECIPROCITE

Au point de vue économique, il n'y en a qu'un : le danger d'avoir, sur leur propre marché national, la concurrence du fermier américain, et, à cause des traités avec la clause de la nation la plus favorisée, que l'Empire britannique possède avec certains autres pays, le danger de la libre entrée de leurs produits similaires au Canada.

Traitons d'abord la question des produits américains. La comparaison des prix, faite plus haut, montre que aucun motif ne pousse le fermier américain à vendre ses produits au Canada. Il se peut que, dans de rares cas, où les conditions locales ou climatiques sont de première importance, quelques produits américains viendront au Canada sous le traité de réciprocité, tout comme ils y viennent aujourd'hui. Il est vrai qu'une quantité considérable de produits agricoles viennent des Etats-Unis au Canada et paient les droits, tout comme nous expédions une quantité considérable de produits agricoles aux Etats-Unis et payons les droits; il est vrai aussi que, dans certaines parties du Canada, nous importons des animaux et payons les droits tout comme nous envoyons un nombre considérable de nos bestiaux aux Etats-Unis. Le seul changement sera que le consommateur canadien, quand cela lui sera commode et avantageux dans son district, aura l'avantage d'acheter des Etats-Unis sans avoir à payer de droits, tout comme le consommateur américain sera capable d'acheter du